



Un centre pour défendre la diversité

Anouck Thibaut

[Cahiers](#) > [Juste des jours meilleurs](#)

Le 3 avril 2015 | Mise en ligne : [Lydia Magnoni](#)

Refuser de louer un appartement à une personne parce qu'elle est noire. Engager un homme plutôt qu'une femme pour un emploi à responsabilités. Ne pas accepter un jeune dans une formation parce qu'il est atteint du Sida. Refuser d'inscrire un enfant dans une école parce qu'il vient d'un quartier pauvre... En Belgique et en Europe, ces discriminations sont contraires à la loi et ceux qui font cela peuvent donc être punis par la justice. Et c'est précisément pour lutter contre ces injustices que le Centre pour l'égalité des chances a été créé.

Téléchargez un exercice en bas d'article

Le Centre pour l'égalité des chances a été créé en 1993, suite à une loi votée par les parlementaires fédéraux. A l'époque, la Belgique était à la pointe. C'était un des premiers pays d'Europe où les dirigeants créaient un tel organisme. Le but était de lutter contre les discriminations dont la population était victime. Au départ, le Centre pour l'égalité des chances ne devait s'occuper que d'un seul type de discriminations : celles qui concernaient des actes, des écrits ou des paroles racistes. Depuis 2003, ses missions ont évolué. Cet organisme peut maintenant s'occuper de toutes les discriminations, qu'elles soient d'origine raciste ou non.

Les missions du Centre

Mais comment le Centre s'y prend-il pour agir ? Tout d'abord, il est chargé de venir en aide aux victimes de discriminations. Il les aide à porter plainte auprès de la police ou du procureur du Roi (1). Il peut aussi les accompagner lors d'un éventuel procès devant la justice. En effet, beaucoup de personnes n'osent pas déposer une plainte. Ou alors, elles ne savent pas comment s'y prendre. Ou encore, elles ne connaissent pas bien leurs droits dans ce domaine. Une autre mission du Centre est d'informer la population sur ces questions, donc sur leurs droits et leurs devoirs. Pour cela, il organise notamment des campagnes de sensibilisation dans les médias. Récemment, l'une d'elles avait pour but de faire prendre conscience des problèmes de racisme dans le monde du football. Ce racisme touche les footballeurs étrangers qui jouent dans notre championnat. Enfin, sur base de ses observations et des plaintes des victimes, le Centre est chargé de recommander aux autorités des actions pour lutter contre les discriminations.

Peu de plaintes en justice

Chaque année, le Centre pour l'égalité des chances publie un rapport dans lequel il détaille les types de plaintes qui lui sont parvenues. Dans le dernier rapport, on peut découvrir que

1609 plaintes ont été déposées au Centre en 2005. Sans grande surprise, près de la moitié de ces plaintes concernaient des discriminations raciales. Les autres discriminations concernaient surtout le handicap, les préférences sexuelles, la santé et l'âge. Dans la grande majorité des cas, les problèmes ont pu être résolus grâce au dialogue ou à la conciliation. Seulement 22 plaintes ont débouché sur des poursuites judiciaires.

Le dernier rapport ne reflète pas parfaitement la situation des discriminations en Belgique. En effet, ce n'est pas parce qu'il y a plus de plaintes raciales que ce type de discrimination est le plus courant en Belgique. Simplement, beaucoup de personnes pensent encore que le Centre pour l'égalité des chances ne s'occupe que de lutte contre le racisme. Ils ne savent pas que, depuis 2003, sa mission a évolué. D'ailleurs, peu à peu, le public réagit pour d'autres formes de discriminations. Des discriminations pour l'emploi, le logement, des conflits entre personnes. Ces discriminations sont-elles plus fréquentes que dans le passé ? Ou simplement les victimes osent-elles plus se manifester ?

L'exercice



Sa correction



P.-S.

(1) Une plainte peut être déposée en remplissant un formulaire via le site Internet du Centre pour l'égalité des chances : www.diversite.be

On trouve aussi sur le site beaucoup d'autres informations sur les discriminations